

ESH : Echec des NAO 2017.

Dernière mise à jour : 30-07-2017

Point à l'ordre du jour de la CPN du 8 décembre : Négociation des salaires minima catégoriels de la branche des ESH.

La CGT avait fait la proposition de réactualiser la grille à son niveau de 2008 au regard du SMIC. Pour nous il est important de rendre toute sa cohérence à notre grille de classification.

Les autres organisations syndicales avaient également fait d'autres propositions qui pouvaient s'avérer complémentaires.

Le collègue employeur n'a pas jugé utile de discuter des propositions des syndicats et nous a fait une offre assez étonnante .

Cette proposition qui pouvait sembler à prime abord intéressante pour les premiers niveaux a finalement été rejetée par la totalité des organisations syndicales !

En effet, elle masque une volonté de poursuivre le dumping salarial entamé depuis 2009 dans la branche des ESH.

L'annualisation des salaires permettrait la suppression totale ou partielle de la gratification ou de la prime de vacances.

L'incorporation de la prime d'ancienneté dans le calcul des minima est une aberration (ces deux dispositifs n'ont rien à voir) que les employeurs n'ont pas réussi à nous expliquer.

La préconisation de verser la prime d'ancienneté tous les ans n'est une obligation pour aucune ESH et engage uniquement ceux qui y croiraient !!

Le dialogue social a encore une fois été le grand absent de cette négociation. Les employeurs n'avaient aucune marge de manœuvre sur les 3 points qui précèdent.

La grille des salaires ESH restera donc bloquée en 2017 …. Comme cela avait déjà été le cas en 2016